

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

**PROCÈS VERBAL réunion régulière
4 décembre 2017**

Procès verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Eugène de Ladrière, tenue au bureau municipal sis au 155, rue Principal, lundi le 4 décembre 2017 à 19 :30 précise.

En présence de mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et de messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous.

Sous la présidence de monsieur Gilbert Pigeon, maire.

Le quorum est constaté par monsieur le maire.

Est aussi présente madame Carole Pigeon, secrétaire par intérim.

Mot de bienvenue du maire.

217-242 **Ouverture** de la séance à 19 :30, adoptée par madame Julie D'Astous.

217-243 **Ordre du jour** avec modification.

Retrait des points : 4.9, 5.4, 9.1, 9.3, 9.5.

Changement de titre au point 11 Période de questions pour Point 11 VARIA.

Ajout à varia des points suivants :

- 11.1 Petite caisse de 200\$;
- 11.2 Loisirs / Noël budget de 200\$;
- 11.3 Garderie de la Gardevoie, budget Noël de 300\$;
- 11.4 Lettre d'intention à même le budget accordé pour Les loisirs;
- 11.5 Déclaration ''forum des communautés forestières'';
- 11.6 Résumé de la rencontre du maire avec la Commission scolaire sur l'entente Multi Sport;

Il est proposé par Brigitte Chapados et **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour modifié.

ADOPTÉE

217-244

Adoption des procès verbaux :**ENTENDU** qu'il y a dispense de lecture devant publique;**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont été en mesure de vérifier le contenu du procès verbal de la séance régulière du 13 novembre reconduite au 16 novembre 2017;**Il est proposé** par Julie D'Astous et **appuyé** par Fernand Caron et résolut à l'unanimité;**QUE** le procès verbal de la séance régulière du **13 novembre 2017** est accepté comme présenté.**ADOPTÉE**

217-244-1

ENTENDU qu'il y a dispense de lecture devant publique;**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont été en mesure de vérifier le contenu du procès verbal de la **séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2017 ET de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;****Il est proposé** par Renaud Fortin et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;**QUE** les procès verbaux sont acceptés comme présenté.**ADOPTÉE****FINANCE**

217-245

PG Solution / logiciel de paie**ENTENDU** qu'un logiciel de paie avec PG Solution réduit de beaucoup les risques d'erreurs et diminue la charge d'ouvrage de la directrice générale / secrétaire-trésorière;**CONSIDÉRANT** le besoin urgent, l'économie des frais des vérificateurs externes;**Il est proposé** par Lorraine Michaud et **appuyé** par Julie D'Astous et résolut à l'unanimité;**QUE** le Progiciel de paie sera acquis au cout de 1715.00\$ plus les taxes applicables SOUS la dépense ''Administration et informatique'' #02-13000-414;**QUE** groupe de 3.5 sera utilisé pour une formation au coût de 478.00\$ plus les taxes applicables SOUS la dépense ''Formation et perfectionnement #02-13000-419;**QUE** la directrice générale essaiera d'obtenir la formation gratuite qui se donne en janvier 2018 par PG Solution.**ADOPTÉE**

217-246

ADMQ / Adhésion et assurance / directrice générale

CONSIDÉRANT les avantages d'être membre de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT les avantages d'avoir une assurance protection par l'ADMQ;

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;

QUE la demande de renouvellement de membre au montant de 450\$ est acceptée sous la dépense ''cotisation assoc. & abonnement'' #02-13000-494;

QUE la demande de renouvellement de l'assurance au montant de 348 \$ est acceptée sous la dépense ''cotisation assoc. & abonnement'' #02-13000-494.

ADOPTÉE

217-247

ADMQ CONGRÈS ANNUEL DE 2018

ATTENDU que le congrès se tient à Québec le 13,14 et 15 juin 2017;

ATTENDU que les réservations doivent se faire immédiatement pour obtenir des rabais et l'hébergement;

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;

QUE le congrès sera réservé au nom de la directrice général par Intérim et que la réservation peut changer de nom s'il y a reprise du poste par la directrice général;

QUE le coût de congrès annuel est de 524\$ pour l'inscription qui sera pris au livre sous ''formation et perfectionnement'' 02-13000-419;

QUE les frais d'hébergement pour deux nuitées seront pris ''cotisation assoc. & abonnement #02-13000-494;

QUE les frais des repas et de déplacements seront déduits de ''frais de déplacement'' #02-13000-310;

ADOPTÉE

217-248

ADMQ LOI 122 / cours à Rivière-du-Loup

ENTENDU que la Loi 122 requiert un cours de deux jours pour être en mesure de l'appliquer adéquatement et de l'expliquer aux membres du conseil;

Il est proposé par Fernand Caron et **appuyé** par Deave D'Astous et résolut à l'unanimité;

QUE les frais de 522\$ plus les taxes applicables seront affectés aux dépenses de ''formation et perfectionnement'' #02-13000-419;

QUE les frais de kilométrage et de repas seront payés à même la dépense ''frais de déplacement'' #02-13000-310;

QUE le cours sera donné le 28 février et 1^{er} mars 2018 et est transférable advenant le cas que la directrice générale soit de retour à son poste. Pour l'instant l'inscription sera faite au nom de la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

217-249

Contrat de travail à durée indéterminée de la directrice générale par intérim, Carole Pigeon

ENTENDU qu'une entente a été prise avec la FQM pour l'embauche de madame Pigeon à titre de directrice générale /secrétaire-trésorière en remplacement de madame Christiane Berger pour une durée indéterminée;

ENTENDU que les termes spécifiés au contrat sont acceptés par les intimés comme présentés;

CONSIDÉRANT qu'un avocat du FQM a rédigé ledit contrat en collaboration avec monsieur le maire Gilbert Pigeon et l'acceptation de madame Carole Pigeon;

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;

QUE le contrat sera signé par monsieur le maire, Gilbert Pigeon et madame Carole Pigeon;

ADOPTÉE

217-250

DÉLÉGATION de pouvoirs

ENTENDU que madame Carole Pigeon a été engagé comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour la municipalité le 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs lui sont transmis afin de négocier, accorder et diriger la municipalité sur les termes qui sont propres à son titre;

Il est proposé par Deave D'Astous et **appuyé** par Renaud Fortin et résolut à l'unanimité;

QUE l'intérim doit être signataire au compte avec le maire pour l'émission des chèques et dépôt ou toutes autres transactions qui concernent la municipalité avec la caisse Desjardins;

QUE l'intérim doit être en pouvoir de remplir les formulaires et de les transmettre au nom de la municipalité que ce soit au gouvernement fédéral ou provincial ou de toutes autres organisations gouvernementales;

QUE l'intérim a le pouvoir de remplir les déclarations, le PGMR, le ClicSécur ou tous autres services essentiels à la gestion de la municipalité;

QUE l'intérim a le pouvoir de gestion qui incombe à son poste de directrice générale et de secrétaire-trésorière tel que le mentionne la Loi sur les municipalités du Québec;

QUE ces droits lui sont accordés par la municipalité jusqu'à ce que les membres du conseil en décident autrement.

ADOPTÉE

217-251 **PGMR REPRÉSENTANT AUTORISÉ**
Il est proposé par Brigitte Chapados et **appuyé** par Deave D'Astous et résolut à l'unanimité;
QUE madame Julie D'Astous représente au conseil du PGMR la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière. Madame accepte.
ADOPTÉE

217-252 **HORAIRE DES FÊTES 2017**
ENTENDU que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2017 au 8 janvier 2018.

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité;

QUE la période du 23 au 2 janvier inclusivement sera payée à même le compte des salaires;

QUE le bureau restera fermé jusqu'au 8 janvier 2017 et que la période de trois jours (3, 4 et 5 janvier 2017) ne sera pas payé.

ADOPTÉE

-Monsieur Fernand Caron s'absente 5 minutes à 20h15

217-253 **PG SOLUTION RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS**
ATTENDU que le contrat arrive à échéance et que le renouvellement est nécessaire pour l'accès;

Il est proposé par Brigitte Chapados et **appuyé** par Julie D'Astous et résolut à l'unanimité;

QUE le renouvellement pour l'année 2018 est accepté au cout de 3470\$ plus taxe à même le compte de grand livre #02-13000-414.

ADOPTÉE

217-254 **COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2017**
Il est proposé par Brigitte Chapados et **appuyé** par Deave D'Astous et résolut à l'unanimité;

QUE les comptes à payer sont de 24,826.70\$ après vérification du conseil.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Rapport de la voirie et des travaux publics

Germain Thériault spécifie que tout va bien.

217-255

DEVIS POUR LA VENTE DU CAMION À NEIGE**ENTENDU** que le montant est payable à la prise du véhicule;**ENTENDU** que deux soumissions sont déposées :

a) BCQ Construction pour un montant de 1778.78\$ plus taxes applicables.

b) LOCATION PPC pour un montant de 3129.00\$ plus taxes applicables.

ENTENDU que l'ouverture des soumissions a été faite devant monsieur Germain Thériault et madame Carole Pigeon;**Il est proposé** par Deave D'Astous et **appuyé** par Julie D'Astous et résolut à l'unanimité;**QUE** la proposition d'achat est accordée à LOCATION PPC pour une somme de 3129.00\$ plus les taxes applicables.**ADOPTÉE**

217-256

TARIFICATIONS / TRAPPEURS DU BSL / CASTOR**ENTENDU** qu'une proposition est déposée par la MRC de Rimouski-Neigette pour l'offre d'un trappeur à castor dans la région;**Il est proposé** par Lorraine Michaud et **appuyé** par Fernand Caron et résolut à l'unanimité;**QUE** la proposition de la MRC pour messieurs Éric Gendron ou/et Martin Mailloux à raison de 50\$ pour le piège et de 0.40 \$ du kilomètre et de 50 \$ par castor est acceptée.**ADOPTÉE****INSPECTEUR/PERMIS/URBANISME/DÉROGATION/CCU****RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

9 permis de lotissement ont été émiént

217-257

AUTORISER LA MRC À PRENDRE EN CHARGE LES COMPÉTENCES EXCLUSIVE DES COURS D'EAU DE SON TERRITOIRE**ENTENDU** qu'en vertu des articles 103 et 110 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1^e janvier 2006;**Il est proposé** par Julie D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;**QU'afin** de se conformer à l'article 248 de la Loi sur les compétences municipale au règlement de la MRC numéro 17-296 règlement 10-17 règlement l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette;**QUE** ce conseil accepte la modification au règlement numéro 145-2006.

Dispense d'avis de motion.

ADOPTÉE

217-258

**AUTORISER LA MRC À PRENDRE EN CHARGE LES COMPÉTENCES
EXCLUSIVE DES COURS D'EAU DE SON TERRITOIRE**

ENTENDU qu'en vertu des articles 103 et 110 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1^e janvier 2006;

Il est proposé par Fernand Caron et **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité;

QU'afin de se conformer à l'article 248 de la Loi sur les compétences municipale au règlement de la MRC numéro 17-296 règlement 10-17 règlement l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette;

QUE ce conseil accepte la modification au règlement numéro 146-2006.

Dispense d'avis de motion.

ADOPTÉE

217-259

**AUTORISER LA MRC À PRENDRE EN CHARGE LES COMPÉTENCES
EXCLUSIVE DES COURS D'EAU DE SON TERRITOIRE**

ENTENDU qu'en vertu des articles 103 et 110 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1^e janvier 2006;

Il est proposé par Renaud Fortin et **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité;

QU'afin de se conformer à l'article 248 de la Loi sur les compétences municipale au règlement de la MRC numéro 17-296 règlement 10-17 règlement l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette;

QUE ce conseil accepte la modification au règlement numéro 206-2013.

Dispense d'avis de motion.

ADOPTÉE

217-260

**AUTORISER LA MRC À PRENDRE EN CHARGE LES COMPÉTENCES
EXCLUSIVE DES COURS D'EAU DE SON TERRITOIRE**

ENTENDU qu'en vertu des articles 103 et 110 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1^e janvier 2006;

Il est proposé par Deave D'Astous et **appuyé** par Fernand Caron et résolut à l'unanimité;

QU'afin de se conformer à l'article 248 de la Loi sur les compétences municipale au règlement de la MRC numéro 17-296 règlement 10-17 règlement l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette;

QUE ce conseil accepte la modification au règlement numéro 214-2015.

Dispense d'avis de motion.

ADOPTÉE

217-261

COLLOQUE EN SÉCURITÉ CIVILE

ENTENDU que pour la planification en sécurité civile de la théorie à la pratique, l'inscription avec l'APEC avant le 29 janvier 2018 est obligatoire;

Il est proposé par Deave D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité;

QUE monsieur Gilbert Pigeon représentera la municipalité et en son absence madame Lorraine Michaud sera remplaçante;

QUE le coût par personne, déplacement à Pohénégamook et repas seront payés et que l'inscription pour le 3 février 2018 à 8 :00 est de 340\$ plus les taxes applicables seront imputés au grand livre sous le numéro 02-22000-419.

ADOPTÉE

217-262

ADHÉSION COMBEQ 2018 / GERMAIN THÉRIAULT

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Renaud Fortin et résolu à l'unanimité;

QUE l'adhésion à la COMBEQ pour 2018 au nom de Germain Thériault représentant la municipalité est payée au coût de 375.\$ plus les taxes applicables et imputée au compte de grand livre 02-13000-494.

ADOPTÉE

LOISIRS**DÉPÔT OTJ**

De la conciliation bancaire mensuelle de l'OTJ période du 01 au 29 septembre 2017.

DÉPÔT OTJ

De la conciliation bancaire mensuelle de l'OTJ période du 01 au 30 novembre 2017.

MAGAZINE À LA BSL 2^e ÉDITION

La demande est rejetée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE 2017 À 2018 POUR MYRIAM LÉVESQUE / COORDONATRICE DES LOISIRS

Le renouvellement du contrat a déjà été octroyé à madame. Le point n'a donc pas besoin d'être soulevé.

TOURISME BAS-SAINT-LAURENT

Circuit moto 3^e édition

La demande est refusée à l'unanimité

COMMUNICATIONS / CORRESPONDANCES

LETTRÉ DU SOUS-MINISTRE MARC CROTEAU

Lecture faite par monsieur le maire de L'assujettissement des organismes municipaux aux règles contractuelles des municipalités, sous l'article 573.3.5 à partir du 1^e janvier 2018.

MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE QUOTE PART

Lecture est faite par monsieur le maire de la répartition de la quote-part en évaluation foncière pour l'année 2019.

217-263

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

ENTENDU que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements, immeubles, écoles et centres;

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Deave D'Astout et résolut à l'unanimité;

QUE le projet du plan triennal reçoit l'aval de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;

QUE le conseil désire préserver notre école même si le nombre d'élève n'est pas atteint.

ADOPTÉE

MAISON DES FAMILLES

Lecture est faite par monsieur le maire. Départ de madame Anne-Marie Pineault, directrice générale de la maison des familles.

217-264

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS SAINT-LAURENT, COSMOSS RIMOUSKI-NEIGETTE.

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Deave D'Astout et résolut à l'unanimité;

QU'une lettre d'appuie est envoyée pour soutenir la MRC NOURRICIÈRE de Rimouski-Neigette dans sa démarche via la Table en saine alimentation pour tous.

ADOPTÉE

PARC ÉOLION COMMUNICATIONS

Lecture est faite par monsieur le maire. Carte des travaux en cours au parc éolien Nicolas-Riou.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lecture est faite par monsieur le maire
Explication des obligations pour l'instant des municipalités à prévoir une collecte pour les matières de composte.

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE COMPOST

Lecture est faite par monsieur le maire.

Afin de prendre une orientation officielle pour la collecte de porte à porte. Si tel est le cas, nous devons adopter par résolution notre participation au compost à Rimouski. Nous devons aussi comptabiliser les coûts d'acquisition des équipements, de traitement et de collecte au budget 2018. À revoir au budget.

RÉGISTRE PUBLIC DES ESPÈCES EN PÉRIL

Lecture est faite par monsieur le maire.

Vous êtes invité à consulter le site du Gouvernement du Canada concernant les espèces d'oiseaux en péril enregistré le 2 novembre 2017.
http://www.sararegistry.qc.ca/document/default_f.cfm?documentID=3135

Copier le lien pour visualiser sur Internet.

LETRE DU MAMOT

Lecture est faite par monsieur le maire.

Remerciement de la part de MAMOT pour le grand nombre de participation des électeurs à Saint-Eugène-de-Ladrière.

DONS / DEMANDES**FONDATION CANADIENNE DU REIN, UNITÉ BAS-ST-LAURENT ET GASPÉSIE.**

Refusé à l'unanimité par le conseil.

217-265

COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT

ENTENDU que la coalition est un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par Brigitte Chapados et **appuyé** par Deave D'Astout et résolut à l'unanimité;

QUE ce conseil prendra adhésion à la Coalition d'urgence Rurale (CUR) pour un montant de 100\$ à titre corporatif à même le compte de grand livre numéro 02-11000-931

ADOPTÉE

VARIA

217-266

PETITE CAISSE

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité;

QU'une petite caisse sera mise à la disposition de la directrice générale secrétaire-trésorière par intérim au montant de 200\$ qui sera imputé au compte de grand livre selon les dépenses qui s'y rattacheront. Montant de départ de 200\$ sous le GL #02-13000-414.

ADOPTÉE

217-267

LOISIRS / NOEL / COORDONATRICE / BUDGET

ENTENDU que le montant est justifié d'augmenter la dépense de 200\$ pour les activités de Noel;

Il est proposé par Deave D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;

QUE le budget initial est augmenté de 200\$ pour un total budgété de 700\$ qui sera imputé au grand livre sous le numéro 02-70190-991.

ADOPTÉE

217-268

SERVICE DE GARDE DE LA GARDEVOIE

ENTENDU qu'une lettre est déposée par madame Mélissa Malenfant à l'effet que le budget alloué pour les activités extérieures est inexistant;

CONSIDÉRANT que le budget en main pour l'année 2017 s'élève à 335\$ et qu'il est donc impossible d'acheter ou de planifier des activités adéquates;

Il est proposé par Renaud Fortin et **appuyé** par Julie D'Astous et résolut à l'unanimité;

QUE ce conseil accorde un 300\$ de plus pour cette année;

QUE madame Malenfant devra soumettre la dépense à la secrétaire-trésorière pour justification la répartition se fera sous le GL 02-70190-991;

ADOPTÉE

217-269

PROMESSE D'ENGAGEMENT

ENTENDU qu'une demande de promesse d'engagement de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière à la participation au projet "Les Rendez-vous jeunesse du loisir culturel 2018" est demandée par la coordonatrice en loisir;

CONSIDÉRANT que la promesse concerne un montant déjà alloué au budget 2017;

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;

QUE la direction générale fera une recommandation adressée à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent à la demande du conseil.

ADOPTÉE

217-270

DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106,000 personnes et représentent 2,8% de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Fernand Caron et résolut à l'unanimité;

QUE la FQM mène les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

QUE l'ensemble des municipalités et des MRC du Québec adopte une résolution d'appui à la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

QUE l'ensemble des municipalités et MRC transmette cette résolution au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada;

QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie dans son entier cette déclaration et l'adopte à l'unanimité par le conseil en présence.

ADOPTÉE.

2017-271

CAMPAGNARD BUDGET

ENTENDU que la porte au Campagnard est brisée et nécessite rapidement une réparation voir un achat pour la remplacer;

Il est proposé par Deave D'Astout et **appuyé** par Renaud Fortin et résolut à l'unanimité;

QU'une soumission devra être déposée devant conseil avant de faire l'achat;

QU'un budget est alloué au montant de 3500\$ sous approbation du conseil dépense qui sera comptabilisée au grand livre sous la référence 02-70220-522;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Pourquoi le budget sera en janvier 2018.
- b) Le Campagnard, est-ce que la porte sera réparée et est-ce que l'on peut compter sur une aide financière de 3500\$ de la municipalité.

2017-272

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance du conseil de la réunion régulière est levée à 21 :34 proposée par Brigitte Chapados.

ADOPTÉE

Je, Gilbert Pigeon maire, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Carole Pigeon, directrice générale
& secrétaire-trésorière

Cette copie publiée sera jugé valide lors de son adoption à la prochaine séance du conseil.